



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 25 mars 2025

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête Exploitations forestières et scieries (EXF-
SRI)**

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête Exploitations forestières et scieries (EXF-SRI)
-----------------------	---

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Servant à répondre à un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Établissement
Champ statistique couvert	<p>L'enquête s'adresse à toutes les entreprises de la France métropolitaine ayant les codes NAF suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- pour le volet Exploitations forestières :<ul style="list-style-type: none">- ayant des codes d'activité principale (Apen) ou secondaire (Apet) en 02.20Y « Exploitation forestière » ;- ayant des codes d'activité principale (Apen) ou secondaire (Apet) en 02.40Y « Activité de soutien à l'exploitation forestière ».- aux coopératives forestières identifiées par l'Union des coopératives forestières de France (UCFF), quel que soit leur code d'activité principale (Apen) ; <p>- pour le volet Scieries :</p> <p>à toutes les entreprises ayant des codes d'activité principale (Apen) ou secondaire (Apet) en</p> <ul style="list-style-type: none">- 16.11Y « Sciage et rabotage du bois » ;- partie de 16.12Y « Façonnage et finition du bois » ;- 16.22Y « Fabrication de parquets assemblés » ;- 16.24Y « Fabrication d'emballages en bois » ;
Champ géographique	Le champ géographique est la France métropolitaine.

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	<p>L'enquête EXF-SRI s'articule autour de deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour les exploitations forestières : Enquête annuelle sur la branche d'activité « exploitation forestière ».- Pour les scieries : Enquête annuelle sur la branche d'activité « sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois »
URL de consultation du questionnaire	<p>https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/methode/S-Prod.Exp.foresti%C3%A8re/Quest_EXFSRI_2023_VOLET1.pdf https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/methode/S-Prod.Exp.foresti%C3%A8re/Quest_EXFSRI_2023_VOLET2.pdf</p>
Objectifs	<p>L'objectif est de disposer de données sur la récolte de bois et les volumes de sciages pour répondre aux besoins des acteurs de la filière forêt-bois. Sans être exhaustif, les analyses effectuées permettent d'examiner des sujets aussi variés que :</p> <p>l'adaptation des forêts au changement climatique ; la concentration des acteurs forestiers et la fragilité du secteur ; la disponibilité des essences.</p>
Thèmes du (ou des) questionnaires	<p>La filière bois depuis la récolte en forêt au sciage :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le volet Exploitations forestières porte sur les volumes de bois exploités pour les vendre abattus ou pour l'approvisionnement de leur scierie. Ce volet concerne les grumes destinées au bois d'œuvre (sciage, placage ou merrains), au bois d'industrie (dont trituration) et au bois d'énergie.- Le volet Scieries porte sur les volumes commercialisés ou utilisés par l'entreprise, et les ventes en valeur dans la nomenclature détaillée Prodcom (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE). Prodcom vise à fournir des statistiques sur la production de produits manufacturés par les entreprises des pays de l'UE.
Historique	<p>L'origine historique de l'enquête repose sur l'acte dit loi du 13 août 1940 relative à l'organisation forestière, instauré dans une économie de pénurie, qui en confiait la réalisation à l'Administration des Eaux et Forêts. Après la fin de la guerre,</p>

	<p>l'enquête s'est intégrée dans le cadre des enquêtes statistiques définies par la loi du 7 juin 1951 tout en restant confiée à la Direction générale des Eaux et Forêts qui a pris diverses dénominations par la suite avant d'être intégrée au ministère en charge de l'agriculture. En 1986, la responsabilité de l'enquête a été transférée au service statistique du Ministère de l'Agriculture.</p>
Faits marquants précédentes éditions	<p>En 1993, l'enquête a été rénovée et scindée en deux, exploitation forestière d'une part, scierie d'autre part. L'introduction de la collecte par internet a débuté en 2015 pour l'enquête 2014.</p>
Concertation	<p>Un comité utilisateurs (la liste des membres est donnée dans la section Utilisateurs) sera réuni au premier semestre 2025 afin de mettre à jour les questionnaires de l'enquête dans le cadre de son passage au label.</p> <p>A compter de 2025, des comités utilisateurs se réuniront chaque année en novembre pour faire le point sur l'enquête terminée et ajuster au besoin l'enquête à venir : ajout de définitions complémentaires, précisions à apporter, questions d'actualité à ajouter.</p>
Origine de la demande	<p>L'enquête Exploitations forestières et scieries contribue à la réponse à divers questionnaires nationaux et internationaux, dont certains sont sous règlements européens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Joint Forest Sector Questionnaire (JFSQ), développé conjointement par la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation Internationale pour les Bois Tropicaux (ITTO) dans le but de collecter des données harmonisées dans tous les états membres. - Joint Wood Energy Enquiry (JWEE), développé par la CEE/FAO en collaboration avec l'agence internationale de l'énergie et la commission européenne. Ce questionnaire collecte les données sur le bois énergie. - Règlement européen 2019/2152 du 27 novembre 2019 relatif aux statistiques européennes d'entreprises, dit EBS (European Business Statistics), qui se substitue depuis le 1er janvier 2022 au règlement européen Prodcom (PRODUCTION COMMUNAUTAIRE). <p>Outre le règlement Prodcom qui ne concerne que les sciages, la connaissance des volumes de bois, et donc de la biomasse</p>

	<p>ligneuse, est également nécessaire pour le suivi des différentes politiques publiques relatives à la mobilisation de la biomasse (par exemple celles dérivées de la directive sur les énergies renouvelables Renewable Energy Directive III), et implique de connaître les volumes de bois commercialisés au niveau national. Ce besoin est couvert par le volet exploitations forestières de l'enquête EXF-SRI.</p>
Place dans un dispositif statistique	Aucune source administrative n'est disponible pour collecter les informations nécessaires pour répondre à la demande.
Extensions géographiques	Le champ géographique est la France métropolitaine.
Utilisateurs	<p>Administrations : Ademe, IGN-inventaire forestier national, MASA sous direction Forêt-Bois, services de la forêt et du bois (Serfob) des DRAAF, Service des données et des études statistiques du ministère de la Transition écologique et solidaire (SDES)</p> <p>Professionnels : Office national des forêts, Société forestière de la caisse des dépôts, Union de la coopération forestière française (UCFF), Union des industries du panneau contreplaqué (UIPC), Union des industries de process (UIPP), Experts forestiers de France (EFF), Confédération française de l'industrie de papiers, cartons et celluloses (Copacel), Fédération nationale du bois (FNB), Forêt privée française, France bois forêt</p> <p>Recherche, instituts techniques : Inrae, Comité interprofessionnel du bois énergie (Cibe), Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois (Codifab), Institut technologique forêt cellulose bois construction ameublement (FCBA)</p>

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Annuelle
Période de collecte	De février à fin août
Mode de collecte	

	<p>La collecte est multimodale. De février à fin mars, la collecte se fait par Internet (CAWI). A partir d'avril jusqu'à fin août, la collecte se fait par téléphone (CATI) et le cas échéant en face à face (CAPI). Cette phase est réalisée par les services régionaux de l'information statistique et économique (SRISE) des Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).</p> <p>Le taux de réponse par internet atteint 57 %. Des relances sont réalisées auprès des non-répondants par voie postale puis par courriel avant la phase de collecte gérée par les SRISE. Le taux de réponse final est de l'ordre de 92 %.</p>
Comitologie	<p>Le comité de pilotage est interne au ministère chargé de l'agriculture : sous-direction de la forêt et du bois de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises DGPE, le bureau des statistiques sur les structures agricoles, l'aquaculture et la forêt (BSSAF) du SSP (Service de la Statistique et de la Prospective), des représentants des SRISE et SERFOB (services chargés de la forêt et du bois) des DRAAF.</p> <p>Par ailleurs, un travail régulier est réalisé avec les membres des comités utilisateurs (représentants des organisations professionnelles, centres techniques, instituts de recherche, administration) tel que prévu dans la comitologie de l'enquête.</p>
Contraintes pour l'enquête	<p>Le temps de réponse au questionnaire est en moyenne de 55 minutes.</p>
Coût de l'enquête	<p>L'enquête mobilise les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La méthodologie de la collecte, outils, vérification, validation des données et lien avec les SRISE sont assurées par 1 ETP de niveau A au SSP. - La collecte assistée par informatique est réalisée par les SRISE : 6 ETP de niveau B. - L'analyse et la publication des résultats est assurée par 0,3 ETP de niveau A au SSP.
Organisme collecteur	<p>Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire</p>
Plan de sondage	<p>Enquêtes exhaustives</p>
Taille de l'échantillon	<p>5000</p>

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	SSM Agriculture et alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
Autres services producteurs	
Partenariat	néant
Date prévisionnelle de la première publication	<p>Novembre N : Mise en ligne d'un « Chiffres & Données » sur Agreste avec les résultats définitifs de l'exercice N-1. https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2501/detail/</p> <p>Décembre N : Mise en ligne d'un fichier de synthèse sur Agreste compilant les résultats agrégés de l'exercice N-1.</p>